



Redépôt d'un dossier de surendettement : prp acceptée

Par **guiguille**, le **26/07/2013** à **15:22**

Bonjour, je viens vous demander réponse à mes questions sur le surendettement. Voilà il y a 9 ans (02/2004) j'ai déposé mon dossier de surendettement avec mon mari qui a été accepté avec un plan de remboursement sur 10 ans. Or il y a un an j'ai perdu mon emploi et naïvement comme c'est moi qui remboursais les crédits j'ai redéposé un dossier à mon seul nom pour dénoncer ma perte de salaire et la révision de mon dossier suite aussi la réforme de 2010 qui ramène la durée du dossier de surendettement de 10 à 8 ans. mon redépôt a été accepté et même orienté vers une prp qui elle aussi fût validée par le juge. Jusqu'ici que du bonheur, or ce matin un créancier m'a relancé et là douche froide d'après ses dires comme j'ai déposé seule ils peuvent se retourner contre mon époux. Personne ne m'a mise en garde contre cela même la bdf ne m'a rien dit ni le juge tout le monde a validé mon dossier et effacé mes dettes. je deviens folle tout cela pour rien il faut que je recommence aux deux noms mon mari ne comprend pas non plus il ne veut pas redeposer que risque t on ? une dette effacée est une dette effacée non? AIDEZ MOI SVP